

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

Convocation du 27 juin 2019 – Transmise le 27 juin 2019 – Affichée le 27 juin 2019

\* \* \* \* \*  
-----

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

**PRESENTS :** MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., BOURDELAUD J-P., PIEFORT D., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M-F.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** E. GLEIZES-NOCENTINI (pouvoir à Monsieur Ludovic POUJADE), B. LALANDE (pouvoir à P. GIRAUDEAU), D. DEFAYE (pouvoir à Madame Marie-Noëlle TUGAS), J. TACHDJIAN-GERVAIS (pouvoir à Monsieur Yves POUJADE), S. MAIMBOURG (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), N. LAUZEL (pouvoir à Madame Céline BRIAUD), F-X CAILLET (pouvoir à Madame Marie-Françoise GRUEL)

**Absentes :** S. NICOLLE, Janique CRIARD-HERAUD, A-L. PERRAULT

Monsieur Didier PIEFORT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION n° 017240DE010720191 :**

**MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE VALLET :**

Les travaux de la salle des fêtes de Vallet seront achevés dans le courant de l'été et la salle réouverte à la location à compter du mois de septembre 2019.

Au vu des importants investissements réalisés et de la montée en gamme de cet équipement, il apparaît nécessaire de modifier les tarifs de location.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les tarifs de location de la salle des fêtes de Vallet comme suit :

	Durées de location	Tarif par durée de location	Montant de la caution
Associations et habitants de la commune	24 HEURES	110 €	200 €
	48 HEURES	200 €	200 €
Associations et habitants hors commune	24 HEURES	140 €	200 €
	48 HEURES	230 €	200 €
Entreprises ou location à usage commercial de la commune	24 HEURES	150 €	200 €
	48 HEURES	240 €	200 €
Entreprises ou location à usage commercial hors commune	24 HEURES	150 €	200 €
	48 HEURES	240 €	200 €
Organisation de concerts ou réveillons à but lucratif	24 HEURES	250 €	200 €

- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

### **DELIBERATION n° 017240DE010720192 :**

#### **CREATION DE POSTE :**

Un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ayant obtenu l'examen professionnel de rédacteur en 2010 a pu obtenir son inscription sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial 2019 après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Cet agent pouvant désormais prétendre à une promotion sur le grade de rédacteur territorial, il est proposé de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- Précise qu'à la nomination de l'agent promu sur ce poste, le poste précédemment occupé d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe sera automatiquement supprimé du tableau des emplois de la Commune ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

### **DELIBERATION N° 017240DE010720193 :**

**CONVENTION A PASSER AVEC LE SDEER : MISE EN PLACE  
ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DE TIVOLI ET DM n° 1  
INTEGRATION DE CES TRAVAUX :**

En 2017, le SDEER a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place de l'éclairage public dans le lotissement Tivoli pour un montant total de 39 233,57 €. Le SDEER participant à ces travaux à hauteur de 50% soit pour un montant de 19 616,79 €.

Considérant la conformité de la réalisation des travaux, il convient :

- d'intégrer ces travaux dans la comptabilité communale par la présente décision modificative n° 1,
- d'adopter la convention avec le SDEER qui prévoit le remboursement de la participation de la Commune d'un montant de 19 616,78 € sous forme d'emprunt (sans intérêts) en 5 annuités de 3 923.36 €, conformément à la convention annexée à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Autorise le Maire à procéder à l'intégration de ces travaux de mise en place d'éclairage public dans le lotissement de Tivoli par la décision modificative n° 1 ci-dessous :

<i>ARTICLE ET LIBELLE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
21534/041 – Réseaux d'électrification	39 233,57 €	
168758/041 – Emprunts auprès d'autres groupements		19 616,78 €
13258/041 – Subventions autres groupements		19 616,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 233,57 €</b>	<b>39 233,57 €</b>

- Adopte la convention avec le SDEER prévoyant le remboursement de la somme de 19 616,78 euros en 5 annuités de 3 923.36 euros à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2024, correspondant à la participation de la Commune pour ces travaux.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE010720194 : DM n° 2 : OUVERTURE DE CREDITS  
SUPPLEMENTAIRES - MAISON DES SERVICES AU PUBLIC :**

Les travaux d'aménagement de la Maison des services au public devraient être terminés début septembre 2019 et il convient de prévoir des crédits supplémentaires sur cette opération afin de financer les plus-values qui ont été validées.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- De voter l'ouverture de crédits supplémentaires comme ci-dessous détaillée :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATION 231</b>	DEPENSES	RECETTES
2313/231 - Construction	+ 80 000 €	
1641/231 - Emprunt		+ 80 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 80 000 €</b>	<b>+ 80 000 €</b>

**DELIBERATION n° 017240DE010720195 :**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE PUBLIQUE MIXTE (ECOLE ELEMENTAIRE) :**

L'association sportive de l'école publique mixte a fait l'acquisition d'ouvrages à vocation pédagogique auprès de l'association Lire c'est Partir.

Afin de soutenir cet investissement effectué pour les élèves de l'école élémentaire de Montendre, il est proposé d'octroyer à cette association une subvention de 82 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de verser à l'association sportive de l'école publique mixte une subvention de 82 € ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE010720196 :**

**CONSTAT D'ABANDON D'UN EMPLACEMENT RESERVE :**

Madame Françoise CHOUTON est propriétaire d'un terrain cadastré section AP n° 20 en bordure de la route de Vallet, à Montendre, d'une surface de 1 288 m².

Ce terrain fait l'objet d'un emplacement réservé n° 20 inscrit au PLU de la Commune de Montendre dans le but d'assurer l'éventuelle desserte de la zone AU2 située derrière les habitations situées en partie nord de la route de Vallet.

L'objectif des emplacements réservés est de permettre à une collectivité de signifier son intention de se porter acquéreuse d'un bien afin d'y réaliser un projet ou aménagement et confère aux terrains impactés un statut dérogatoire au droit commun qui engendre, notamment, un droit de priorité réservé à la collectivité titulaire de l'emplacement réservé en cas de vente de l'immeuble et l'impossibilité pour le propriétaire du terrain de construire dans l'emprise de l'emplacement réservé.

En contrepartie, le propriétaire du terrain concerné dispose d'un droit de délaissement, dont les modalités d'exercice sont définies aux articles L 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et peut mettre en demeure la collectivité bénéficiaire de l'emplacement réservé de s'en porter acquéreuse (article L 123-17 du Code de l'Urbanisme).

Par courrier en date du 12 décembre 2017, déposé à la Mairie de Montendre contre délivrance d'un récépissé, Madame Françoise CHOUTON, domiciliée 8 rue du Vieux Pont, 17800 Fléac Sur Seugne, a mis en demeure la Commune de Montendre de faire l'acquisition de cet emplacement réservé.

Considérant que l'acquisition de cette parcelle ne revêtait plus d'intérêt pour la Commune de Montendre au regard des faibles probabilités que la zone AU2 à desservir puisse être rendue constructible, il n'a pas été donné suite à cette mise en demeure.

Par courrier en recommandé en date du 31 janvier 2019, Madame CHOUTON a renouvelé sa mise en demeure à la Commune de Montendre de procéder à l'acquisition de sa parcelle.

La position de la Commune vis-à-vis de ce terrain n'ayant pas évolué, aucune suite n'a été donnée à cette mise en demeure.

En application de l'article L 152-2 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires de terrains soumis à emplacement réservé peuvent exiger que la personne publique bénéficiant de l'emplacement en fasse l'acquisition dans les conditions prévues aux articles L 230-1 et suivants de ce code.

L'article L 230-3 du Code de l'Urbanisme précise que « la collectivité ou le service public qui fait l'objet de la mise en demeure doit se prononcer dans le délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire. En cas d'accord amiable, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard deux ans à compter de la réception en mairie de cette demande. A défaut d'accord amiable à l'expiration du délai d'un an mentionné au premier alinéa, le juge de l'expropriation, saisi soit par le propriétaire, soit par la collectivité ou le service public qui a fait l'objet de la mise en demeure, prononce le transfert de propriété et fixe le prix de l'immeuble ».

L'article L 230-4 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « dans le cas des terrains mentionnés à l'article L 123-2 et des terrains réservés en application de l'article L 123-17, les limitations au droit de construire et la réserve ne sont plus opposables si le juge de l'expropriation n'a pas été saisi trois mois après l'expiration du délai d'un an mentionné à l'article L 230-3 ».

La Commune de Montendre n'ayant pas donné suite à la mise en demeure adressée par Madame CHOUTON sur la base de l'article L 230-3 sus-cité, aucun accord amiable n'a pu être trouvé entre les parties dans le délai d'un an.

Le juge de la propriété n'ayant pas été saisi dans le délai de 3 mois prévu à ce même article L 230-3, en application de l'article L 230-4, il convient de constater que les limitations au droit à construire et l'emplacement réservé n° 20 ne sont plus opposables pour le terrain cadastré section AP n° 20.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- constate qu'aucun accord amiable n'a pu être trouvé pour le cadastré section AP n°20 objet l'emplacement réservé n° 20 ;
- constate qu'en application des dispositions croisées des articles L 152-2, L 230-3 et L 230-4 du Code de l'Urbanisme, au vu de l'absence de saisine du juge de la propriété dans un délai de 3 mois à compter de l'échéance d'un de la mise en demeure d'acquérir cette parcelle en date du 12 décembre 2017, les limitations au droit à construire et la réserve ne seront plus opposables à cette dernière ;
- précise que, même si cet emplacement réservé et ses conséquences juridiques ne seront plus opposables à l'égard de la parcelle cadastrée section AP n° 20, cet état de fait sera intégré dans le Plan Local d'Urbanisme lors de sa plus prochaine modification ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

#### **DELIBERATION n° 017240DE010720197 :**

#### **CONVENTIONS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITES JEUNESSES INTERNATIONALES :**

Comme chaque année, l'association Solidarités Jeunesses Internationales organise un certain nombre de chantiers sur le territoire communal :

- Du 29 juin au 30 août 2019 : Participation à la vie de la Commune, échanges interculturels et participations aux différents chantiers ;
- Du 13 mai au 28 octobre 2019 : Projet « Pôle environnement » : animation d'un jardin pédagogique collectif et de sensibilisation à l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Du 11 au 28 juin 2019 : Free Music : préparation et mise en place du festival et de ses commodités ;
- Du 5 au 26 août 2019 : Projet « Devenons éco-citoyens » : sensibilisation au développement durable ;
- Du 31 août au 21 septembre 2019 : Restauration des remparts du château ;
- Du 15 au 21 juillet 2019 : Projet « Le Jardin Potager » : participation à l'ensemble des activités du pôle environnement dont l'entretien du jardin potager et la maximisation de la récolte.

Afin que ces chantiers puissent avoir lieu et bénéficier des subventions accordées par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge, il est nécessaire d'adopter les deux conventions tripartites encadrant leur réalisation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte les conventions à passer avec l'Association Solidarités Jeunesses Internationales et la Communauté de Communes de la Haute Saintonge encadrant la réalisation de ces chantiers ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

### **DELIBERATION n° 017240DE010720198 :**

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT N° 170 :**

Les héritiers de l'indivision FOHR, propriétaires de la parcelle cadastrée section AT n° 170, ont proposé de la vendre à la Commune de Montendre.

Cette parcelle, d'une superficie de 32 891 m<sup>2</sup>, est située dans le secteur forestier à proximité du Lac Baron Desqueyroux et jouxte plusieurs parcelles dont la Commune est propriétaire.

Elle a fait l'objet d'une évaluation, valeurs du terrain et des bois incluses, à 10 131 €.

Au regard de l'intérêt de cette parcelle pour le patrimoine forestier et touristique communal, il a été proposé aux représentants de l'indivision FOHR que la Commune fasse l'acquisition de la parcelle AT n° 170 au prix de 10 131 €, les frais afférents à cette vente étant à la charge de la Commune.

Cette proposition ayant été acceptée, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'achat de cette parcelle aux conditions présentées.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 170 au prix de 10 131 €, ce prix incluant la valeur du terrain et des bois présents sur la parcelle ;
- Précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE010720199 :**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE VAL DE LIVEPNE (MARCILLAC) :**

La société RES, dont le siège social est situé 330 rue du Mourelet, Zone Industrielle de Courtine, à AVIGNON (84 000), développe un projet de Centrale photovoltaïque sur la Commune de Val de Livenne (anciennement Marcillac et Saint Caprais-de-Blaye), à proximité des terrains de l'aérodrome.

Par délibération n° 017240DE1104201820 en date du 11 avril 2018, le Conseil municipal avait accepté de conclure des promesses de bail emphytéotique avec cette société pour 3 parcelles dont elle était propriétaire sur Marcillac, afin que celles-ci puissent être incluses dans l'étude de ce projet.

Il s'avère qu'après étude, en raison d'enjeux environnementaux, ces parcelles n'ont pu être incluses dans le projet de centrale porté par cette société.

Aujourd'hui, sur la base d'un projet plus resserré, la société RES a l'obligation de prévoir des mesures compensatoires sur des terrains situés à proximité de la future centrale.

Elle sollicite la Commune de Montendre pour que celle-ci lui accorde la mise à disposition à titre gratuit, jusqu'au démantèlement de la centrale, de la parcelle AV 53 (38818 m<sup>2</sup>) dont elle est propriétaire.

Cette mise à disposition a pour objet la gestion adaptée et conservatoire de la parcelle, consistant notamment à créer des espaces de petites mares et zone humides propices aux amphibiens et à gérer les landes humides et arbustives existantes.

L'entretien de cette parcelle serait dès lors entièrement assumé par la société RES.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention pour la mise à disposition d'un terrain en vue d'une compensation écologique relative à la parcelle AV n° 53 dont elle est propriétaire sur la Commune de Val de Livenne ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE0107201910 :**

**ADHESION A LA SCIC BELLE FACTORY :**

Depuis plusieurs années, l'association Adonf réfléchissait à scinder ses activités du quotidien (Rock School, local de répétition, studio d'enregistrement, etc.) du festival Free Music, du fait du risque financier que cette manifestation faisait potentiellement courir à cette structure.



Par ailleurs, les festivals Free Music et Cognac Blues Passions travaillent depuis plusieurs années en synergie pour l'organisation de leurs festivals respectifs (prêts de matériel et de personnel, recherche de partenariats privés en commun, etc.).

Enfin, ces festivals de petite à moyenne importance gravitent aujourd'hui dans un système économique qui connaît une importante mutation avec, notamment, des mouvements de rachat de festivals par de grosses sociétés de production, la dernière opération de ce type dans un secteur géographique proche étant le rachat du Garorock de Marmande par Vivendi.

Afin de permettre le maintien de ces manifestations face à cette concurrence, il apparaît essentiel de pousser plus avant le rapprochement initié par ces deux festivals, ceci d'autant plus que l'association Cognac Blues Passions gère depuis 2018, à la demande de la Commune de Rochefort, le festival Stéréoparc.

La gestion par une seule structure juridique commune de ces trois événements devrait permettre d'avoir plus de poids dans le milieu économique de la diffusion des musiques amplifiées.

C'est pourquoi, depuis 2017, les associations Adonf et Cognac Blues Passions ont travaillé à la création d'une nouvelle structure coopérative chargée de la gestion de ces trois événements : une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Cette nouvelle structure, dont le siège social est 12 rue du 14 juillet à Cognac, est effective depuis le 15 mai 2019 et a pris pour nom Belle Factory. Elle gère désormais les 3 festivals : Free Music, Cognac Blues Passions et Stéréoparc.

Elle a pour objet l'organisation et la production d'événements culturels, l'accompagnement de porteur de projet et toute ingénierie culturelle et/ou événementielle ainsi que les activités accessoires nécessaires à la poursuite de son objet.

Elle a pour gérant les deux directeurs des festivals « historiques » : Michel Rolland (Cognac Blues Passions) et Samuel Vincent (Free Music).

Afin de conserver un esprit le plus proche possible de la situation antérieure pour les deux événements et, notamment, la forte implication des bénévoles et des collectivités locales ainsi que son ancrage territorial, les statuts de la SCIC Belle Factory prévoient différents collèges d'associés et de vote. Les collèges de vote et leurs droits de vote sont les suivants :

Nom du collège	Composition du collège de vote	Droit de vote
Collège A : Salariés	Les salariés de la SCIC	25 %
Collège B : Bénévoles	Les bénévoles ayant souscrit des parts sociales	20 %
Collège C : Fondateurs	Les fondateurs, personnes physiques, des festivals	35 %
Collège D : Les collectivités territoriales	Les collectivités territoriales et autres personnes morales publiques	10 %
Collège E : Les bénéficiaires sociétaires	Les organisations associées, personnes morales de droit privé	10 %

L'activité des gérants sera soumise au contrôle d'un Conseil Stratégique chargé de s'assurer du respect des valeurs et principes arrêtés dans les statuts et de donner un avis relatif à leur gestion à l'assemblée générale.

Ce Conseil Stratégique est obligatoirement présidé par un membre du collège des bénévoles et est composé de 16 membres maximum répartis comme suit :

- Les « Salariés » : 4 membres
- Les « collectivités territoriales » : 2 membres
- Les « bénévoles » : 8 membres
- Les « partenaires » : 2 membres

Enfin, toujours dans le but de conserver un mode de fonctionnement le plus proche possible de l'esprit associatif, aucun dividende ne sera distribué aux sociétaires et tout bénéfice éventuel sera reversé à l'objet de la société.

Pour les collectivités désireuses d'entrer au capital de la SCIC, les statuts prévoient un nombre minimal de parts sociales à souscrire en fonction de la taille de leur population. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, le nombre est de 5 parts sociales d'une valeur unitaire de 30 euros, soit 150 euros.

Au regard du droit des sociétés, la responsabilité d'une collectivité adhérente serait limitée au montant du capital investi (150 euros) et ne préjugerait en rien d'une obligation de la collectivité sociétaire d'apurer un éventuel déficit de la SCIC. En outre, tout sociétaire pourra, à tout moment, décider de se retirer du capital social de la SCIC et se verra restituer la valeur de ses parts.

C'est pourquoi, afin de manifester son soutien au festival Free Music et au projet de développement porté par la SCIC Belle Factory, il est proposé au Conseil Municipal de souscrire 5 parts sociales de cette société coopérative.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	1	Monsieur LATHIERE s'abstenant
Vote	Majorité	

- Décide de souscrire 5 parts sociales de la SCIC Belle Factory ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

#### **DELIBERATION n° 017240DE0107201911 :**

#### **DENOMINATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MONTENDRE :**

L'école maternelle de Montendre n'a actuellement aucune dénomination et il serait souhaitable de lui en donner une afin, d'une part, de la rendre plus clairement identifiable et, d'autre part, de rendre hommage à une personnalité humaniste reconnue.

A la suite du décès de Madame Simone Veil, le 30 juin 2017, des démarches ont été entreprises auprès de ses héritiers pour obtenir leur accord afin de dénommer cette école d'après son nom.

Ces derniers ayant donné leur accord, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'école maternelle de Montendre école Simone Veil et d'organiser la cérémonie de dénomination à l'occasion de la semaine de la laïcité 2019 (en décembre).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de dénommer l'école maternelle de Montendre : école Simone Veil ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

### **Affaires diverses :**

Madame Roseline LATHIERE-JOLY expose que les numérotations de la Rue de la Nove n'ont toujours pas été installées.

Monsieur GIRAUDEAU demande aux services administratifs de faire le nécessaire pour que cela soit fait.

Madame Marie-Françoise GRUEL explique qu'elle a assisté à l'assemblée générale du football Club Montendrais au cours de laquelle deux sujets particuliers ont été évoqués : la réfection du stade d'entraînement pour lequel Madame TUGAS s'est engagée à étudier et, le cas échéant, faire réaliser le projet et l'éclairage du stade que le FCM souhaiterait voir renforcé.

Monsieur GIRAUDEAU explique que Madame TUGAS avait rendu compte de ces demandes et que Monsieur LATHIERE serait chargé d'étudier les possibilités de renforcement tout en veillant à maintenir une certaine sobriété énergétique de l'installation.

Monsieur Patrick GIRAUDEAU donne enfin compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire pour la période du 11 avril 26 juin 2019 (annexé au présent compte-rendu).

Il évoque ensuite les problèmes liés à la nouvelle réglementation de défense extérieure contre l'incendie et informe le conseil qu'un groupe de travail a été constitué parmi les élus communautaires pour travailler ce dossier, groupe auquel il s'est inscrit.

Monsieur Yves POUJADE alerte le Conseil municipal sur des risques de fermeture de trésorerie, notamment celle de Montlieu-La-Garde dont dépend la Commune de Montendre, dans le cadre d'un plan de redéploiement des services relevant du ministère des finances. Il appelle à la vigilance pour ce service qui demeure nécessaire pour une bonne partie des administrés qui rencontrent des difficultés avec l'e-administration.

Madame Marie-Noëlle TUGAS rappelle les manifestations à venir :

- 1<sup>er</sup> marché nocturne le mardi 2 juillet ;
- Fête de Chardes le week-end du 5 au 7 juillet ;
- Le festival Drôles de Mômes les 12 et 13 juillet ;
- Les Estivales de Haute Saintonge avec le spectacle Piano sur le Lac, le 24 juillet.

Madame Roseline LATHIERE-JOLY y rajoute la brocante du centre-ville du 21 juillet reprise par le comité de jumelage de Sulz.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h49.



Le Maire,

Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 11/04/2019 au 26/06/2019 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

<i>Date</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant total TTC</i>
03/04/2019	Entreprise BRET Florent	Location échafaudage tour ronde.	5 820,00
04/04/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 01 au 15/03/2019.	916,94
04/04/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées restaurant scolaire et vins d'honneur.	102,31
04/04/2019	GAUTHIER Didier	Pain restaurant scolaire du 8/01 au 29/03/2019.	675,00
04/04/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Denrées restaurant scolaire.	460,05
04/04/2019	TESSIER Philippe	Denrées réunion Maire Adjointes du 25 mars 2019.	52,87
04/04/2019	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture et pose rampe d'accès cantine Chardes.	240,00
04/04/2019	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture et pose porte drapeaux mural mairie Chardes	90,00
04/04/2019	CONTRÔLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Visite véhicule Chardes/Vallet.	65,00
04/04/2019	SARL ALBERT	Réparation pompe à chaleur école maternelle.	1 310,69
04/04/2019	SARL ALBERT	Remise en état chauffe eau cuisine village de vaca	800,46
04/04/2019	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	108,97
04/04/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Visites contrôles extincteurs, blocs sécurité et alarmes	4 840,00
09/04/2019	MARRAUD SAS	Revêtement sols salle à l'étage local pour Musique	4 039,20
09/04/2019	RESE	Branchement eau salle des fêtes de Vallet.	2 007,18
10/04/2019	ENEDIS	Modification branchement électrique salle des fêtes de Vallet	667,20
10/04/2019	VIGEIS 17	Mission de coordination SPS réaménagement salle des fêtes de Vallet	630,00
10/04/2019	CACC	Clôture skate parc + fermeture stade de foot acquisition portail	4 107,10
10/04/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre + filtres mairie.	40,56
10/04/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Denrées restaurant scolaire.	537,82
10/04/2019	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	100,02
10/04/2019	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 337,54
10/04/2019	A2C SERVICES	Serrure portillon mairie et doubles clés.	161,70
10/04/2019	BMSO - POINT P	Petites fournitures.	1 394,24
10/04/2019	CEDEO	Petit matériel divers.	52,87
10/04/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHÉ	Petit matériel bâtiments.	540,18
10/04/2019	CACC	Vêtements de travail ateliers et Chardes/Vallet.	1 203,65
10/04/2019	BUREAU ALPES CONTRÔLES	Diagnostic immobilier école élémentaire.	984,00
10/04/2019	BUREAU ALPES CONTRÔLES	Diagnostic immobilier école de Chardes.	216,00

10/04/2019	BUREAU ALPES CONTROLES	Diagnostic immobilier école de Vallet.	300,00
10/04/2019	CWA ENTERPRISE	Accès et utilisation application "Panneau Pocket".	350,00
10/04/2019	RABOTIN SAS	Location conteneur château Mars.	98,95
10/04/2019	SARL ALBERT	Réparation VMC maison petite enfance.	429,72
10/04/2019	SASU ARSICAUDI FROID SERVICE	Réparation chambre froide cuisine village de vacances	141,60
10/04/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Dentées matinée Haute saintonge propre du 23 Mars	85,79
10/04/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Dentées matinée Haute saintonge propre du 23 mars	55,41
10/04/2019	DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE - ADV ENSEIGNE	Frais postaux.	9,40
11/04/2019	JOURNAL DES MAIRES	Abonnement 2019 code abonné 000608.	98,00
15/04/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 15 au 31/03/2019.	740,51
15/04/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Dentées don du sang du 29 mars.	143,33
15/04/2019	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	766,43
15/04/2019	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit outillage espaces verts Charles.	32,24
15/04/2019	SA FABIEN MATERIAUX	Fournitures diverses	528,68
15/04/2019	SARL SNM	Barre de fer ateliers.	78,98
15/04/2019	SAS JARBEAU - BRICOMARCHÉ.	Fournitures chardes.	72,38
15/04/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Remplacement blocs sécurité sur la mairie et l'école de Vallet	413,57
15/04/2019	GETADE ENVIRONNEMENT	Engrais terrain d'honneur stade de foot.	637,26
15/04/2019	GETADE ENVIRONNEMENT	Engrais espaces verts.	360,00
15/04/2019	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Gazon monument aux morts Vallet.	50,06
15/04/2019	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie.	768,00
15/04/2019	SARL ACMI	Réparation camion nacelle.	4 567,92
15/04/2019	SARL BOUTELLER FRERES	Réparation véhicule ford courrier	220,33
15/04/2019	EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES	20 Livres notre mariage et application pour Smartphone	442,05
16/04/2019	TAPHANEL Céline	Aménagement d'une aire de stockage à la gare.	7 284,00
24/04/2019	SAS FORNEL FRERES	Dentées restaurant scolaire.	459,99
24/04/2019	SIRF	Dentées restaurant scolaire.	779,44
24/04/2019	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Dentées restaurant scolaire.	338,15
24/04/2019	AVRIL INDUSTRIE	Matériel de désherbage services techniques.	759,48
24/04/2019	SARL BOUE FRERES	Petit outillage ateliers.	589,80
24/04/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Encceinte bluetooth école maternelle.	199,99
24/04/2019	TECHNO-BAT AQUITAINE	Colle pour banes stade de foot.	237,60
24/04/2019	UNIKALO CHARENTE SAS	Peinture club house tennis.	776,74
24/04/2019	Editions S.E.D.	Fournitures scolaires école élémentaire.	289,00
24/04/2019	SAS DES PRES DU LARY	Produits engrais espaces verts.	2 038,25
24/04/2019	LA MAISON POP	Surveillance inter classe cantine élémentaire Fév	1 774,50
24/04/2019	DIAC LOCATON SA	Location batterie véhicule électrique du 01/04 au 30/04/2019	60,92
24/04/2019	MARRAUD SAS	Réfection peinture toboggan.	0,00
24/04/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Entretien système de désenluminage village de vacances	828,00

24/04/2019	PREVOST Olivier	Croissants matinée du 23 mars haute Saintonge propre	25,50
25/04/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine d'avril.	1 179,62
25/04/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Dentrées restaurant scolaire.	410,83
25/04/2019	TESSIER Philippe	Dentrées réunion Maire Adjoints du 15 avril 2019.	42,93
25/04/2019	SARL HEPHAISTOS	Acquisition tableau pour déficient visuel école élémentaire	406,70
25/04/2019	FABREGUE IMPRIMERIE	Enveloppes électorales.	219,00
25/04/2019	MORTUREUX Yolande	Livres bibliothèque.	848,43
25/04/2019	SASA VUE D'OEIL	Livres bibliothèque.	221,13
25/04/2019	TOUTAIN Julien - LIVRE MOI UNE HISTOIRE	Livres bibliothèque.	102,65
25/04/2019	EDITIONS SEDRAP	Fournitures scolaires école élémentaire.	368,00
25/04/2019	TOURBIERES DE FRANCE - EVADEA	Terreau avec engrais espaces verts.	1 517,49
25/04/2019	ANTARGAZ - FINAGAZ	Reponnage gaz citerne salle des fêtes de Vallet.	459,79
25/04/2019	APAVE SUDEUROPE	Visite réglementaire paratonnerre église.	246,79
25/04/2019	KILOUTOU	Location chariot télescopique Free Music.	444,50
25/04/2019	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule trafic.	353,60
25/04/2019	SILLIKER SA	Frais d'analyses entrées restaurant scolaire.	108,97
29/04/2019	SICLI - CHUBB FRANCE	Maintenance extincteurs mairie et école chardes.	107,08
30/04/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Dentrées réunion maire adjoints du 15/04/2019.	5,04
30/04/2019	ANTARGAZ - FINAGAZ	Gaz logement 22 rue des Genêts.	1 507,57
30/04/2019	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien.	1 082,94
30/04/2019	SARL BRICO-ONE	Acquisition coffret outillage chardes.	60,00
30/04/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	9 casques jeux multimédia.	359,85
30/04/2019	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Posters cadeau ONDA et impression bulletin municipal	1 567,30
30/04/2019	CHAINTRIER SARL	Frais transport élèves école élémentaire voyage en Dordogne	2 315,30
06/05/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Dentrées restaurant scolaire.	903,93
06/05/2019	SCEA DE SAINT GERMAIN	30 kg de kiwis pour restaurant scolaire.	85,46
06/05/2019	SIRF	Dentrées restaurant scolaire.	667,46
06/05/2019	SARL ALBERT	Fourniture tête thermostatique gymnase.	59,03
06/05/2019	SARL BRICO-ONE	Bidon 5l mélange débroussailluse.	24,90
06/05/2019	SAS C.I.B.L.E.	Figurines en bois jeux place des droits de l'homme	381,60
06/05/2019	OCEDIS ET ETS MELFRANCE	Produit bassin ludique.	41,40
06/05/2019	DIAC LOCATION SA	Location batterie véhicule électrique du 01/05 au 31/05/2019	60,92
06/05/2019	RABOTIN SAS	Location conteneur château Avril.	95,76
06/05/2019	SARL ALBERT	Réparation chauffage école maternelle.	450,00
06/05/2019	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule IVECO Chardes/Vallet.	921,31
06/05/2019	SARL ALBERT	Dépannage chauffage salle municipale et condamnation cuve	123,06
06/05/2019	SASU ARSICAUD FROID SERVICE	Réparation cellule de refroidissement restaurant scolaire	750,20
06/05/2019	BERNEZAC COMMUNICATION	Hébergement et maintenance site internet ville-montendre	907,20
06/05/2019	SARL ALBERT	Lot n° 10 Plomberie/chauffage situation n° 2 Aménagement MSAP	17 517,73

07/05/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine avril.	1 004,17
07/05/2019	SAS FORNEL FRERES	Dentrées restaurant scolaire.	359,41
07/05/2019	A2C SERVICES	Double clés bâtiments.	32,80
07/05/2019	BMSO - POINT P	Petit matériel.	1 862,96
07/05/2019	CACC	Petit matériel Maison petite enfance et skate park	1 227,12
07/05/2019	CEDEO	Petit matériel WC publics.	101,17
07/05/2019	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Cable RJ 45 mairie de Vallet.	12,99
07/05/2019	SARL JARDIFLOR	Petit outillage et plants de fleurs et terreau espaces verts	571,92
07/05/2019	YFSSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique.	313,46
07/05/2019	SARL JARDIFLOR	Plants fleurs et terreau espaces verts vallet.	155,05
07/05/2019	BUREAU ALPES CONTROLES	Diagnostic amiante parties communes et appartements bloc scolaire	960,00
07/05/2019	PRIMAGAZ - LYON	Location citerne restaurant scolaire.	405,60
07/05/2019	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE	Travaux terrassement autour monument aux morts de Vallet	840,00
07/05/2019	SAS CORBI GARAGE	Réparation véhicule boxer.	289,63
07/05/2019	LAROCHE MOTO CULTURE	Réparation matériel espaces verts.	411,94
07/05/2019	SARL JARDIFLOR	Gerbe cérémonie cérémonie de la déportation du 29/04	80,00
14/05/2019	SARL SNM	Acquisition laser rotatif aliers + petit outillage	1 147,79
14/05/2019	TAPHANIEL Céline	Réfection chemin école cimetière Vallet.	4 164,00
14/05/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Dentrées restaurant scolaire.	29,52
14/05/2019	SGDS - PROPNET	Torchons restaurant scolaire.	91,32
14/05/2019	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Récupérateur eau espaces verts chardes.	64,12
14/05/2019	LAFARGE BETONS	Béton stade de la Taulette Base ball.	862,20
14/05/2019	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Housse pour véhicules ateliers.	41,00
14/05/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures diverses + location mini pelle terrain base ball	602,79
14/05/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures petit matériel chardes.	222,66
14/05/2019	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal.	526,39
14/05/2019	LOGIDOC DIFFUSION	Logiciel de service Police Municipale.	300,00
14/05/2019	AUTO PNEUS SERVICE - GOURAUD Olivier	Réparation véhicule ford boîte à vitesse.	3 478,85
14/05/2019	SARL BRICO-ONE	Affutage tronçonneuse Chardes.	9,00
14/05/2019	SASU ARSICAUD FROID SERVICE	Dépannage lave vaisselle restaurant scolaire.	180,00
14/05/2019	LOGIDOC	Maintenance logiciel de service police municipale	80,00
14/05/2019	SARL PERRAUD Michèle	Pineau vins d'honneur.	115,20
15/05/2019	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE	Rénovation salle mariage mairie de Vallet suite infiltration deau	5 288,04
21/05/2019	SAS ESPI BATIMENT	Remplacement portes et habillages d'encadrements restaurant scolaire	7 560,00
21/05/2019	RESE	Branchement eau avenue de la Gare.	1 297,30
22/05/2019	LES DELICES DE LOUEST	Dentrées restaurant scolaire.	357,81
22/05/2019	SAS FORNEL FRERES	Dentrées restaurant scolaire.	558,68
22/05/2019	SIRP	Dentrées restaurant scolaire.	1 664,27
22/05/2019	CINE SERVICE	Fourniture et Installation console Yamaha au cinéma	519,07



22/05/2019	PPG DISTRIBUTION	Peinture chardes.	168,12
22/05/2019	MILAN PRESSE	Livres bibliothèque.	56,00
22/05/2019	PINTO Florent	Destruction nids de frelons année 2018.	410,00
23/05/2019	TAPHANEL Céline	Remise en forme allée Jamain Lac.	2 256,00
24/05/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Dentrées restaurant scolaire et entrées vins d'honneur	73,94
24/05/2019	MARTINEAU ARROSAGE IRRIGATION POMPAGE FILTRATION	Pièce pour système arrosage stade de foot.	204,10
24/05/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Fournitures batteries pour onduleurs multimédia.	299,50
24/05/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Vallier + reste dû 70,94 € de la facture	118,79
24/05/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel vallet.	104,88
24/05/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Papier format A4 mairie et écoles.	590,00
24/05/2019	OCEDIS ET ETS MELFRANCE	Produits bassin ludique.	2 873,76
24/05/2019	APAVE SUDEUROPE	Vérification réglementaire échafaudage château.	756,00
24/05/2019	EURL AUTO MOTO COUX MECA	Réparation pneu moto police municipale.	32,00
24/05/2019	SARL ACMI	Réparation camion nacelle.	273,61
24/05/2019	SAS CORBI GARAGE	Réparation véhicule boxer.	786,00
24/05/2019	CABINET INGENIERIE THERMIQUE ENERGIE CLIMATIQUE	Etude de faisabilité sur le traitement de l'air écoles	1 740,00
24/05/2019	SAS SEUGNE DISTRIBUTION - CENTRE E. LECLERC	Livres offert à la ville de ONDA dans le cadre du jumelage	52,16
28/05/2019	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	Mission contrôle technique 4è versement aménagement MSAP	1 800,00
28/05/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Création d'un accès rue de Tivoli.	4 659,46
28/05/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Réfection rue du Bois des granges.	71 252,77
28/05/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Purge chausée rue de Saint Pierre.	5 476,10
28/05/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Complément travaux fourreaux arrosage avenue de la Gare	3 261,56
28/05/2019	SAS FORNEL FRERES	Carburant véhicules 1ère quinzaine de Mai.	674,60
28/05/2019	SIRF	Dentrées restaurant scolaire.	338,31
28/05/2019	TESSIER Philippe	Dentrées restaurant scolaire.	677,17
28/05/2019	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Pain Mars et Avril restaurant scolaire.	0,00
28/05/2019	ARENE CARELAGE	Produit dentretien sols bâtiments .	426,36
28/05/2019	PLUM PLASTIQUES SAS	Produit joints carrelage bassin ludique.	58,80
28/05/2019	ETS J M BRUNEAU SA	Achat vanes et clapets pour Bassin ludique.	1 682,83
28/05/2019	FABREGUE IMPRIMERIE	Fournitures administratives.	795,54
28/05/2019	BEWIDE	Fournitures bureau et imprimés administratifs.	1 120,05
28/05/2019	GALIPAUD Patrice	Installation et paramétrage site "Webencheres" com	300,00
28/05/2019	SARL BRICO-ONE	Epanchage engrais sur le stade de foot et broyage bas côté voirie	408,10
05/06/2019	TESSIER Philippe	Entretien tondeuse Chardes.	269,77
05/06/2019	SARL SSB	Pain Mars et Avril restaurant scolaire.	313,20
05/06/2019	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Viennoiserie élections européennes du 26 mai.	29,94
05/06/2019	L'ECHOPPE SARL	Lampe projecteur tableau interactif école élémentaire	78,00
		Serviettes de table et bavoirs enfants + vêtements	516,12

05/06/2019	OCEDIS ET ETS MELFRANCE	Matériel bassin ludique.	840,36
05/06/2019	OCEDIS ET ETS MELFRANCE	Connecteur à visser bassin ludique.	184,80
05/06/2019	SAS C.I.B.L.E.	Achat jeu pour aire de jeux.	480,00
05/06/2019	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouche imprimante bassin ludique.	89,90
05/06/2019	LEASE GROUP PUTEAUX FDS	Location copieurs du 25/06 au 24/09/2019 mairie écoles	1 323,57
05/06/2019	MARRAUD SAS	Réfection peinture toboggan bassin ludique.	1 193,58
05/06/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Pose de 2 prises illuminations Vallet.	118,45
05/06/2019	SARL BRICO-ONE	Réparation taille haie chardes.	39,90
05/06/2019	CODES ROUSSEAU - EDITIONS LA BAULE	Abonnement mémento Police administrative Police de la route	104,50
05/06/2019	AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST	Organisation criterium du jeune conducteur le 20 mai école élémentaire	3 144,00
05/06/2019	LA MAISON POP'	Achat de 5 stages découverte sportive offerts au Collège	50,00
12/06/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées restaurant scolaire.	20,30
12/06/2019	LES DELICES DE L'OUEST	Denrées restaurant scolaire.	1 149,98
12/06/2019	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	533,67
12/06/2019	TESSIER Philippe	Vienniserie élections européennes du 26 mai Mairie Chardes	12,01
12/06/2019	TESSIER Philippe	Vienniserie élections européennes du 26 mai mairie Vallet	12,01
12/06/2019	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures et outillage + souricide.	722,76
12/06/2019	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Fourniture de matériel et voirie et réparation matériel	2 434,80
12/06/2019	SASU ADHE PUB	Confection pannneau "pas de chaussures" + changt horaires bassin ludique	67,20
12/06/2019	L'ECHOPE SARL	Vêtements de travail agents restaurant scolaire.	76,80
12/06/2019	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques bassin ludique.	352,04
12/06/2019	SARL AAPA INGENIERIE VEGETALE	Frais d'expertise arbres d'ornements école.	2 160,00
12/06/2019	GAROT Jean-Pierre	Location terrains parking FREE MUSIC année 2019.	6 110,63
12/06/2019	GAROT Ginette	Location terrains parking FREE MUSIC année 2019.	2 453,90
12/06/2019	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Frais visite véhicule renault trafic.	23,00
12/06/2019	SARL ALBERT	Nettoyage bûleur chaudière mairie.	45,24
12/06/2019	SAS DALVIN	Gobelers personnalisés fête de Vallet.	270,00
12/06/2019	SAS EURO-DROIT - MAISON DES DRAPEAUX.COM	Drrapeaux mairie de Chardes.	0,00
12/06/2019	CHAINTRIER SARL	Frais transports élèves école maternelle du 28 Mai	674,00
12/06/2019	ORANGE	Frais internet mairie de Chardes.	40,99
13/06/2019	SAS EURO-DROIT - MAISON DES DRAPEAUX.COM	Drrapeaux pour pavoisement mairie de Chardes.	97,35
13/06/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine de mai.	1 537,46
13/06/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées vins d'honneur + eau de source ateliers.	140,29
13/06/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre mairie élections + petit matériel.	124,76
13/06/2019	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées + fournitures entretien mairie de Chardes	25,06
13/06/2019	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	361,91
13/06/2019	A2C SERVICES	Emcreur + cadenas pompiers + doubles clés.	1 389,15
13/06/2019	CACC	Petit matériel ateliers.	339,90
13/06/2019	NOREMAT SAS	Petit matériel tracteur.	293,62

13/06/2019	SA FABIEN MATERIAUX	Peinture	166,55
13/06/2019	SARL SNM	Petit matériel ateliers.	171,67
13/06/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Enrobé voirie.	1 573,20
13/06/2019	CACC	Vêtements de travail ateliers.	923,08
13/06/2019	A.D.A.P.E.I. ESAT LA PAILLERIE	Plants de fleurs fleurissement ville.	4 831,69
13/06/2019	SAS CORBI GARAGE	Réparation boxer.	3 496,53
21/06/2019	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Plants de fleurs espaces verts Vallat + petit matériel	102,00
21/06/2019	OSE LOISIRS SARL	Pièce pour réparation balance au lac.	60,24
21/06/2019	PLUM PLASTIQUES SAS	Fourniture de 2 clapets anti retour pompe bassin ludique	1 752,15
21/06/2019	SARL BOUE FRERES	Petit outillage ateliers.	190,45
21/06/2019	SARL JARDIFLOR	Petit outillage espaces verts Vallat.	28,40
21/06/2019	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Presse bibliothèque.	26,90
21/06/2019	MILAN PRESSE	Livres bibliothèque.	151,88
21/06/2019	SARL JARDIFLOR	Désherbant et plants de fleurs espaces verts Charades	548,65
21/06/2019	COOPERATIVE REGIONALE	Location véhicule services techniques.	730,00
21/06/2019	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Frais visite véhicule Peugeot boxer.	23,00
21/06/2019	SARL BOUE FRERES	Réparation tracteur Kubota.	482,47
21/06/2019	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation crevaillon véhicule Kangoo police municipale	35,00
21/06/2019	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses recherche légionnelle bâtiments publics	808,28
21/06/2019	SILLIKER SA	Frais d'analyses dentées restaurant scolaire.	108,97
21/06/2019	DECLIC DISTRIBUTION	Drapeau français mairie de Charades.	81,98
21/06/2019	SARL JARDIFLOR	Gerbe cérémonie du 8 mai.	80,00
21/06/2019	CHAINTRIER SARL	Frais transport sortie école élémentaire du 6 juin	335,00
24/06/2019	MARRAUD SAS	Peinture et revêtement mur salle du conseil mairie de Vallat	1 349,02
24/06/2019	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	Mission contrôle technique 5è versement aménagement MSAP	300,00
24/06/2019	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE	Assainissement salle des fêtes de Vallat.	16 077,40
24/06/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Reproglage et revêtement bicouche Chemin de la Grimauderie	27 225,95
24/06/2019	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Création de fossés chemin de la Grimauderie.	6 529,06
24/06/2019	SOLENTIS SA	Acquisition 13 barrières pare feu protection incendie forêt	9 110,40

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandatataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
03/04/2019	Didier Maurice Jacques RAGOIT	Me Fabienne MASSON 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Maison de 9 Bd de Saintonge	AN n°8	59 A 44 CA	67 000 €	11/04/2019	M. Thierry MAHU	X	12/04/2019
04/04/2019	Roland Brigitte NOSALYK et	Me Julien FLASSON 1 rue René Bourda BP 39 33820 SAINT CIERES SUR GIRONDE	Maison de 61 Rue de Blaye	BB n°31	8 A 77 CA	120 000 €	11/04/2019	?	X	12/04/2019
15/04/2019	Cts MENAUD	Me Fabienne MASSON 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Maison de 41 rue de la Rogère	AN n°70	14 A 69 CA	80 000 €	15/04/2019	M. Lucas FOGRET	X	17/04/2019
17/04/2019	Béatrice ESTIER	Me Carole SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château d'Eau 33920 SAINT-SAVIN	Maison de 9 rue des bruyères	AN n°14	4 A 89 CA	122 500 €	19/04/2019	M. et Mme Guillaume Jean-Paul REVAULT	X	23/04/2019
02/05/2019	Guy BROCHON	Me Fabienne MASSON 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Terrain La Fosse des Cannes	AS n°75	62 A 30 CA	50 700 €	13/05/2019	M. et Mme Julien PIRIS	X	14/05/2019

02/05/2019	Josiane FERRIE et Patricia RAULT	Me Mathieu CASSOU 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Terrain Aux Chaigniers	AS n°26p	15 A 27 CA	28 650 €	13/05/2019	M. Sylvain BRIZ et Mme Carine COENE	X	14/05/2019
03/05/2019	Dominique GUYON Vve BOUNOT	Me Fabienne MASSON 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Maison L'Essert - Charde	B 090 n°1902, 1904 et 1905	48 A 42 CA	50 000 €	09/05/2019	M. PINEAUD Lionel	X	09/05/2019
06/05/2019	Lucien CORBI	Me Stéphanie JUGE 154 Avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX	Maisin et terrain 4, 6, 8 avenue de Royan , La Petite Trappe et Le Rabanier	AB n°133, 134, 135, 136 et AK n°23, 32 et 77	9 A et 36 CA	80 000,00 €	13/05/2019	SCI LA TRAPPE	X	14/05/2019
07/05/2019	RESIDENCE BELLEVUE	Me Fabienne MASSON 1 Place des Cônes 33390 BLAYE	Immeuble 36 route de Blaye	AA n°3	93 A 69 CA	856 000,00 €	13/05/2019	M. et Mme Didier ALGALARRONDO	X	14/05/2019
20/05/2019	Annie GARNIER	Me Laurent CHOLET 71 Avenue de la République 17150 MIRAMBEAU	Maison 9 rue du Bois des Granges	AI n°33	13 A 75 CA	116 000,00 €	03/06/2019	M. Stéphane SAINT-JEAN	X	03/06/2019
20/05/2019	Alain PERRAUD	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Terrain rue du Printemps	AB n°90 et 205	475 ca	14 000,00 €	03/06/2019	M. et Mme Asmane OUCHFOUN	X	03/06/2019

21/05/2019	CIS SAYO	Me Audrey DAMBIER 23 Avenue du Jeu de Paume 33200 BORDEAUX	Maison 31 Av de la République	AC n°120	8 A 88 CA	149 000,00 €	03/06/2019	M. Florent BOUFFET, Mme Sonia LESCOUL et M. Christophe LESCOUL	X	03/06/2019
23/05/2019	Joseph BURNS et Emcr O'DIA	Me Laurent CHOLET 71 Avenue de la République 17150 MIRAMBEAU	Maison 22 de Tivoli	AZ. n°52	6 A 80 CA	132 800,00 €	03/06/2019	M. et Mme Jean- Pierre FONDAN	X	03/06/2019
29/05/2019	Jacques LARQUIER	Me Anne CHENU des Chemins des Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Maison 7 des Genêts	AA n°9	13 A 81 CA	145 000,00 €	13/06/2019	M. Jean Pierre BOISSEAU	X	13/06/2019
03/06/2019	Michel BLOT	Me Rodolphe MORLION 37-369 rue du 26 mars 1944 24600 RIBERAC	Maison La Grimauderie	AE n°107	8 A 21 CA	17 000,00 €	13/06/2019	M. Brice NEVEU et Mlle Pauline BFTOULLE	X	13/06/2019
07/06/2019	Jacques GUERRY et Marie Lucile BASQUE	Me Anne CHENU des Chemins des Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Maison 14 du Printemps	AB n°63	5 A 49 CA	70 000,00 €	13/06/2019	M. et Mme Christophe Gilbert CALPETARD	X	13/06/2019
07/06/2019	Thierry MINGOT	Me Anne CHENU des Chemins des Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Maison 5 rue Edouard Picquenard	AO N°26 partie	6 A 48 CA	44 000,00 €	13/06/2019	M. et Mme Pierre MIARA	X	13/06/2019

12/06/2019	SCI PIERRE ET TOIT	GPB	Me BERNARD 65/67 rue Font de Cherves Résidence Montmartre 17200 ROYAN	Laure	Maison 97 et 103 Avenue de Royan	AO n°110 et 112	1 A 44 CA	110 000,00 €	13/06/2019	CJ'IMMO	X	13/06/2019
------------	-----------------------------	-----	---	-------	---	-----------------------	--------------	--------------------	------------	---------	---	------------

Item : demander à tout organisme financeur l'attribution de de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par financeur par projet :

Décision 017240DE160520191 du 16 mai 2019 :

Demande de subvention au Conseil Départemental de Charente Maritime (Fonds Grosses réparations aux locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré) pour les travaux d'isolation par l'extérieur du restaurant scolaire de Chardes :

Montant opération HT : 10 030,49 € HT      Montant sollicité : 2 507,62 €

Décision n° 017240DE250220191 du 25 février 2019 :

Demande de subvention au Conseil Départemental de Charente Maritime (Fonds de revitalisation) pour des travaux sur les salles associatives de Chardes :

Montant opération : 6 037,01 € TTC      Montant sollicité : 1 509,25 €

Item : décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros :

Aliénation d'une camionnette MERCEDES immatriculée 6140XV17, au prix de 600 euros, à Madame Audrey LUSTENBERGER, domiciliée 33 route de Lyon 33910 SAINT DENIS DE PILE

